

Rapport du jury des concours d'ingénieur SIC interne et 3 ème concours – Session 2019

I BILAN STATISTIQUE

Concours interne

| Session | Inscrits | Présents | Admissibles | Postes ouverts | % de réussite /présents | Liste complémentaire |
|---------|----------|----------|-------------|----------------|-------------------------|----------------------|
| 2019 | 419 | 315 | 94 | 29 | 9,21 % | 9 |
| 2018 | 305 | 265 | 75 | 31 | 11,70 % | 8 |
| 2017 | 323 | 244 | 100 | 30 | 12,30 % | 17 |
| 2016 | 358 | 284 | 50 | 18 | 6,34 % | 11 |

3ème concours

| Session | Inscrits | Présents | Admissibles | Candidats retenus | % de réussite /présents |
|---------|----------|----------|-------------|-------------------|-------------------------|
| 2019 | 43 | 24 | 15 | 7 | 29,17 % |
| 2018 | 23 | 12 | 10 | 5 | 41,67 % |

Le concours reste et continue à être attractif même si le taux de sélection est de 9,21% cette année pour le concours interne. La voie du 3ème concours reste encore plus attractive, même si cette année le jury n'a retenu que 7 candidats sur les 10 postes offerts au regard du niveau requis.

Chaque concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

II ADMISSIBILITÉ

De l'épreuve écrite, il ressort essentiellement une approximation dans la lecture du sujet qui a entraîné des oublis, souvent, voire des incompréhensions. Le sujet choisi, à la fois technique et réglementaire a permis de faire ressortir les copies montrant un cadre et une organisation claire. Les copies ont globalement déçu le jury et n'ont pas montré un niveau élevé des candidats. En dehors des fautes d'orthographe et autres qui restent rédhibitoires pour un futur ISIC sensé faire du reporting écrit à son chef hiérarchique, très peu de copies ont répondu aux enjeux du sujet.

L'argumentation de la solution technique recommandée manquait de précision alors que les éléments étaient clairement mis en évidence dans les documents joints. Cela montre un manque

flagrant dans la capacité à identifier et à mettre en avant les éléments pertinents pour mettre son chef dans une situation d'arbitrage.

Le jury a été surpris par l'absence de prise en compte par le candidat de la "commande" du sujet. Nous demandions que le candidat fasse des choix et les justifie. Souvent le candidat se lançait (par exemple) dans une analyse "comparée" du SaaS, PaaS, IaaS pour finir par recommander deux solutions, alors qu'il fallait ne proposer qu'un seul mode en argumentant ce choix.

Le sujet était plutôt difficile mais la commande demeurait claire et surtout le dossier fourni permettait de répondre intégralement à cette commande sans avoir à faire appel à des connaissances personnelles. Il n'était pas demandé de faire une note de synthèse du dossier mais une lecture attentive de ce dossier devait permettre à chaque candidat de développer une réponse pertinente aux commandes posées.

La démarche de sécurisation a été clairement survolée par beaucoup de candidats. La justification de la prise en compte d'une analyse d'impact était soit occultée soit négligée alors qu'encore une fois, les éléments étaient à disposition des candidats.

Les qualités élémentaires attendues d'un chef de projet, notamment la capacité à mettre en avant un planning et à organiser un projet avec une équipe projet idoine en termes de compétences, ne sont pas au rendez-vous pour beaucoup de candidats. Il y a une confusion flagrante entre un planning projet qui nécessite des indications temporelles et un phasage projet.

L'intégration des contraintes d'accompagnement aux changements n'a pas été traitée par de nombreux candidats. Pour beaucoup de candidats, on peut en déduire que la conduite du changement auprès des utilisateurs d'un SI n'est pas importante.

En somme, les candidats ont montré un manque de maîtrise dans l'épreuve écrite ce qui dénote un manque de préparation inquiétant, malgré les formations mises à disposition pour beaucoup d'entre eux.

Suggestions :

Le jury insiste auprès des candidats sur l'importance de bien comprendre la (les) commande(s) posée(s) par le sujet avant de se lancer dans la lecture du dossier.

Surtout, il paraît important de consacrer autant de temps que possible à la lecture du dossier pour que le candidat puisse se "l'approprier" avant de pouvoir l'exploiter pour formuler sa réponse, sans que celle-ci ne puisse devenir un plagiat de tel ou tel document du dossier (quelques candidats ont ainsi plagié le document de présentation du DISSIP ou son tableau de présentation des quatre niveaux de démarche pour pouvoir proposer un phasage et un planning projet à leur solution).

III ADMISSION

Les appréciations faites sur l'admission valent pour les deux concours, le sujet ayant été le même et corrigé de manière identique.

Le niveau des candidats admissibles à l'oral est apparu en deçà des attendus.

Le niveau de connaissance de l'administration en règle générale, de son organisation et des parallèles qui peuvent être faits avec une organisation de la société civile n'est pas très élevé.

Les candidats ont montré des qualités techniques, souvent étriquées dans leur seul domaine de compétence ; il leur est recommandé de s'intéresser à l'informatique en général, à sortir de leur domaine de prédilection pour se positionner en tant que cadre de l'informatique et non pas uniquement en tant que développeur qui code, administrateur qui administre, chef d'équipe support qui porte assistance.

La fonction de chef de projet semble bien perçue dans sa dimension d'animation et de coordination mais les candidats ignorent souvent les outils efficaces de conduite de projet et les étapes qui jalonnent les projets.

La prise en compte de la sécurité des systèmes d'information n'est appréhendée que par ceux qui ont une appétence pour la sécurité - avec un niveau globalement moyen - et peu par les futurs chefs de projet, comme matière transversale et indispensable dans tout projet informatique dès son lancement.

À la lecture des dossiers des candidats qui sont admis, il ressort dans une grande majorité que ceux-ci ont récemment suivis des formations parfois conséquentes voire à titre personnel, gage d'implication et de remise en question.

La promotion interne fonctionne donc assez bien pour un technicien, qui se forme régulièrement, qui est en capacité de s'intéresser à d'autres domaines de l'informatique et qui appréhende avec assez de justesse l'environnement de l'administration et les profonds changements actuels.

À l'inverse, un candidat restreint sur son domaine d'expertise, ignorant les grandes transformations numériques actuelles et se formant peu ne réunit pas les conditions nécessaires à une réussite en interne.

Il a été également constaté de grandes lacunes lors des oraux sur les thématiques abordées dans l'épreuve écrite, ce qui est assez surprenant puisque l'oral a été dans la continuité du sujet de l'écrit avec des lacunes évidentes sur le RGPD, traité donc 3 mois plus tôt. Très peu de candidats ont eu le réflexe ou la présence d'esprit de relire les documents en annexe du sujet.

Pour la connaissance de l'environnement professionnel, nous avons constaté que la majorité des candidats ne s'intéresse pas à l'interministériel. Pour beaucoup DINSIC/SIDSIC/DDI semblent être des gros mots et expliquer les missions des préfets de département relève de l'impossible.

Le jury est déçu du niveau des candidats, de leur manque de préparation sur des thématiques attendues ainsi que de leur absence de curiosité en dehors de leur domaine d'expertise quand il existe.

Une expertise technique qui reste, pour beaucoup, restreinte à leur domaine de compétences, avec un manque de curiosité. La non maîtrise de l'organisation du MI (distinction entre administration centrale et administration territoriale non maîtrisée au bout de plusieurs années de carrière au sein du MI) et non maîtrise de l'organisation SIC au sein de l'État (la DINSIC, ses missions, ses grands projets, ...) est flagrante.

Les qualités attendues pour un manager et/ou un chef de projet sont loin d'être réunies. L'approche reste celle d'un technicien plutôt expert de son domaine mais qui ne démontre pas des aptitudes managériales quitte à traiter à son niveau des tâches, si son technicien n'est pas en mesure ou ne souhaite pas le faire.

Il faut noter que les candidats du 3ème concours ont montré beaucoup plus de limites que ceux du concours interne ISIC. Du fait de leur méconnaissance du fonctionnement du ministère voir de l'interministériel et à l'heure du numérique, ils auraient dû/pu faire l'effort pour préparer cela de manière plus minutieuse. Les fonctions d'un préfet restent inconnues du grand public.

Suggestions:

IV RAEP

Concernant les RAEP, sa rédaction est trop souvent mal maîtrisée.

Retracer dans la lettre de motivation l'ensemble de son parcours en concluant que la réussite au concours d'ISIC le validera est pour le jury hors de propos et insuffisant à démontrer sa motivation d'accession au grade d'ISIC.

Pour ce qui est de l'expérience marquante elle doit permettre au candidat de se mettre en valeur et montrer au jury les compétences détenues par le candidat tout en restant honnête et humble (les épreuves orales ont montré que beaucoup de candidats ont exagéré leur rôle dans leur expérience marquante).

Les candidats doivent s'attendre à pouvoir être interrogés sur tout le contenu de leur RAEP. Il est donc primordial de le maîtriser,

Bien que non noté, le RAEP reste un outil pour le candidat, d'introspection et de guide pour le jury. Ainsi, une attention doit être apportée quant aux éléments à mentionner : chaque formation ou élément d'expertise pourra faire l'objet de questionnement. Par conséquent, les formations trop anciennes ou les technologies mal appréhendées ne doivent pas apparaître sans une précision sur leur réel niveau de maîtrise.

La majorité des candidats ont fini leur exposé après quatre minutes et ont dans l'ensemble maîtrisé l'exercice. Puisque le jury dispose du dossier RAEP, il apparaît inutile pour le candidat de faire une présentation orale accélérée (pour tenir les cinq minutes) du dit dossier (voire même parfois se contredire dans l'exposé avec ce qui est écrit dans le dossier) qui trop souvent se transforme en exercice de récitation.

Suggestions :

Cet exercice est libre quant à la forme comme au contenu. Le candidat peut en faire l'usage qu'il juge le plus pertinent, Le jury recommande donc aux candidats de profiter de ce temps pour développer une compétence, une expertise, une expérience ou simplement des qualités qui ne

seraient pas ou peu présentées dans le dossier RAEP et ainsi compléter celui-ci. Le candidat ne devrait pas paraphraser son dossier RAEP et il pourrait présenter, par exemple, son investissement personnel dans des actions de proximité, ses motivations pour le bénévolat et comment il pensait que son engagement dans une démarche de promotion professionnelle par les concours y trouvait notamment une source de motivation.

Le président

Claude LORON